

AFFAIRE N° 4. - Adduction en eau potable de Saint-Denis - Extension du réseau de distribution des écarts) approbation du dossier d'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis a fait depuis trois ans de gros efforts d'investissements pour les adductions en eau potable du périmètre d'agglomération (Belle-Pierre - Saint-François - Puits du Chaudron - Station de traitement).

Ces réalisations ont permis de dégager les ressources nécessaires à l'alimentation des "écarts", ressources qui, jusqu'à ces dernières années étaient en grande partie utilisées pour l'alimentation de la Ville Haute.

L'urbanisation rapide des écarts et la disponibilité des ressources nouvelles nécessitant un important travail d'extension des réseaux de distribution qui sont dans certains endroits inexistantes ou réalisés avec des moyens de fortune.

Le financement de cette opération s'établirait comme suit :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur	6 750 000 Frs CFA
- FIDOM LOCAL 1973	11 250 000 Frs CFA
- Emprunt CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS	32 000 000 Frs CFA

	50 000 000 Frs CFA

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Cette extension concerne plusieurs régions : la MONTAGNE, du côté de SAINT.BERNARD et du 17ème et 18ème km. Dans la région du BOIS de NEFLES/MOUFIA, il s'agit d'une portion centrale du Bois de Nèfles. Dans la région de Moufia, également, c'est une extension jusqu'à la ravine de Moufia. Dans la région de Sainte-Clotilde, l'extension concerne tout le chemin Finette et tous les chemins qui s'y raccordent. Toute cette zone va être desservie par un réseau rationnel. A la Bretagne, il s'agit de l'extension du réseau d'eau dans la région du Bois Rouge.

M. HOARAU. - Nous avons demandé que le chemin Finette soit financé sur le fonds de renouvellement.

M. Jack AFFEJEE. - Oui, ce sera sans doute fait.

LE MAIRE. - Nous nous servons donc de l'argent disponible pour faire une autre extension. Nous continuons notre effort de répartition des eaux. Il est évident qu'il faudra encore le poursuivre. De plus en plus, l'habitat s'éloigne de tous les centres et nous serons obligés de faire de nouvelles adductions.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Affiché
Saint-Louis, le 6 Mars 1973
Par le Secrétaire
Le Secrétaire Général
Signé: B. Pradet

Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Jusquin